

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 97.00.452.001.1 DU 25 FEVRIER 1997

Ensembles de mesurage routiers
SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES
modèles MONO 4895, DUO 4095,
MONO 4895-GD et DUO 4095-GD
(PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANTS

TULLA Electronics Ltd, Tulla Coclave, Irlande.

ELTOMATIC, Fabrieksvej 6, 9490 Pandrup, Danemark.

SCHLUMBERGER RPS Factory DUNDEE DD2 4 TG, Royaume-Uni.

SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES, Systèmes de Stations Service, ZI route de Domqueur, 80100 Abbeville, France.

MOUVEX, 41, rue Jules Ferry, BP 97, 94100 Saint Maur des Fossés, France.

DEMANDEUR

SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES, Systèmes de Stations Service, ZI route de Domqueur, 80100 Abbeville.

OBJET

La présente décision complète la décision d'approbation n° 95.00.452.015.1 du 18 octobre 1995 (1).

CARACTERISTIQUES

Les ensembles de mesurage routiers SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES, modèles MONO 4895, DUO 4095, MONO 4895-GD et DUO 4095-GD faisant l'objet de la présente décision sont destinés au mesurage de l'essence, de l'essence sans plomb, du supercarburant, du pétrole, du gazole et du fuel domestique.

Ils diffèrent des modèles approuvés par la décision précitée par le débit maximal d'utilisation dont la valeur peut être fixée selon les indications du tableau suivant.

Les ensembles de mesurage SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES modèles DUO 4095 et DUO 4095-GD étant notamment constitués d'un unique groupe de pompage-dégazage ou d'une unique pompe immergée alimentant simultanément deux mesureurs, chacune des deux lignes de comptage ainsi constituée peut avoir un débit maximal qui lui est propre.

(1) *Revue de Métrologie*, octobre 1995, page 938.

1 - Ensembles de mesurage routiers avec groupe pompe-séparateur de gaz

Modèles	Débit maximal Q_{max} (l/h)	Débit minimal (l/h)	Modèle du groupe pompe-séparateur de gaz	Pression maximale (bar)
MONO 4895	$1\ 200 < Q_{max} \leq 4\ 800$	120	E123/7	3
DUO 4095	$1\ 200 < Q_{max} \leq 4\ 800$ (*)	120	E123/8	3

2 - Ensembles de mesurage routiers avec pompe immergée et purgeur de gaz

Modèles	Débit maximal Q_{max} (l/h)	Débit minimal (l/h)	Pression maximale (bar)
MONO 4895-GD	$1\ 200 < Q_{max} \leq 4\ 800$	120	2
DUO 4095-GD	$1\ 200 < Q_{max} \leq 4\ 800$ (*)	120	2

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des ensembles de mesurage routiers faisant l'objet de la présente décision doit porter le numéro figurant dans le titre de la présente décision et la valeur du débit maximal d'utilisation autorisé sur site.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Le dispositif de réglage du débit maximal selon le liquide distribué et la demande de l'utilisateur étant constitué par un orifice calibré et scellé situé en aval du mesureur, la vérification primitive des instruments devra comporter un contrôle du débit maximal. Chaque modification du débit maximal d'utilisation devra être suivie d'une vérification primitive.

DEPOT DE MODELE

Un ensemble de plans et schémas permettant d'identifier les modèles ont été déposés à la direction régionale de l'industrie, de la recherche

et de l'environnement de Picardie, à la sous-direction de la métrologie et chez le demandeur sous la référence DA 20-123.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 18 octobre 2005.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPHECLEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(*) Valeur du débit maximal pour chacune des deux lignes de comptage d'un ensemble de mesurage modèle DUO ; toutefois, la somme de ces deux débits pour un ensemble de mesurage ne peut être supérieure à 7 800 l/h.